



L'an deux mille vingt-quatre le 4 du mois de juillet s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brln Sur Seille, après convocation légale du 27 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc
M. BARTHELEMY Philippe - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique
M. FEGER Serge - M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid - Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès M.
POIREL Patrick - Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent
M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude - Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis -

Prcurations M. LAPOINTE Denis à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. DIEDLER Franck
M. FAUCHEUR Dominique à M. VOINSON Philippe – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à
Antony CAPS – M. MICHEL Olivier à Mme SCHEFFLER Véronique – M. VINCENT Yvon à M. FEGER Serge
M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis-

Excusé(s) : M. FAGOT REVURAT Yannick – M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. IEMETTI Jean Marc –
M. MICHEL Olivier

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude
L'assemblée dénombreait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 8

Excusés : 5

Votants : 44

Date d'affichage : 9 juillet 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre

Absentions :

EAU POTABLE

01/07/2024

Fixation des montants de la redevance eau potable dans le cadre de la vente en gros pour la période 2024-2028

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'assainissement, de l'eau potable et de la GEMAPI, rappelle que les tarifs présentés dans cette délibération ne concernent que la partie sud du territoire intercommunal qui est en délégation de services public avec la société SAUR pour la distribution de l'eau potable.

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes de Seille Grand Couronné vend de l'eau potable à des collectivités tierces (Communauté de Communes du bassin de Pompey, Commune de Pettoncourt, Commune de Courbesseaux et Syndicat des eaux de la Praye), en vertu de conventions de vente conclues avec ces dernières.

Le tarif de cette vente est constitué d'une « part délégataire », fixée dans le contrat de délégation de service public et revenant au concessionnaire afin de couvrir les coûts supportés pour cette fourniture, et une « part collectivité » (actuellement de 0.55 euro HT par mètre cube), revenant à l'intercommunalité et correspondant aux coûts d'investissement et d'exploitation qu'elle engage pour assurer cet approvisionnement aux tiers.

La délibération du 21 décembre 2023 indique que le tarif de 0,55 € HT serait revu en fonction des investissements prévus durant la période 2024-2028.

Après avis du groupe projet « hydraulique » du 20 Juin 2024, il est proposé au conseil communautaire d'ajuster ce tarif.

Sont concernés par ce tarif la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les Communes de Pettoncourt et Courbesseaux, ainsi que le Syndicat des eaux de la Praye. La proposition du groupe projet est la suivante :

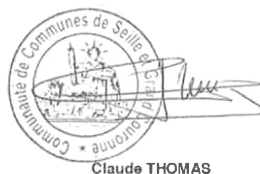
Abonnement : 16 € / an (HT)

Consommation : 0.47 € / m3 (HT)

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe les tarifs des redevances eau potable secteur (sud) pour les Ventes en gros pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, la commune de Pettoncourt, la commune de Courbesseaux et le Syndicat des eaux de la Praye comme suit :

Abonnement : 16 € / an (HT)
Consommation : 0.47 € / m3 (HT)



Claude THOMAS
2024.07.12 09:32:00 +0200
Ref:6864194-10294623-1-D
Signature numérique
le Président